

Penser à l'acoustique dès la conception

Date de l'article

26/09/2019

Temps de lecture

6 min de lecture

■ PENSER À L'ACOUSTIQUE DÈS LA CONCEPTION

La prise en compte de l'isolation phonique doit être envisagée dès la conception d'une habitation car il n'existe pas de solution universelle : suivant que vous souhaitez vous isoler d'une autoroute à proximité ou installer un studio de musique au sous-sol de votre habitation, les réponses techniques sont différentes. La sensibilité au bruit, bien que croissante dans nos sociétés, est un sujet subjectif et chacun doit pouvoir adapter son isolation acoustique à son niveau d'exigence.

Identifier les besoins en matière d'isolation phonique



Avant tout projet de construction, commencez par évaluer les nuisances sonores de l'environnement où votre habitation sera implantée. Les **niveaux de bruit** diffèrent suivant la fréquentation de votre lieu de construction : trafic routier, aérien ou ferroviaire, proximité d'une école... renseignez-vous en préfecture. Interrogez-vous ensuite sur vos besoins en matière d'isolation phonique et sur le niveau sonore que vous-même ou votre famille êtes prêts à accepter. **Connaitre les différents types de bruit** permet de savoir de quoi s'isoler : bruits aériens , bruits solidiens, bruits de voisinage, bruits d'impact ...

A chaque pièce son confort acoustique

Sachez que la **Nouvelle Réglementation Acoustique** (entrée en vigueur en janvier 1996 et transposée aux **normes phoniques** européennes en 2000) **fixe les exigences d'isolation acoustique dans l'habitat neuf** (tout logement neuf, surélévation de bâtiments anciens ou parties neuves adjointes à un logement ancien). Toutefois, elle **ne comporte aucune exigence d'isolation acoustique entre les pièces d'un même logement** (cloisons séparatives et/ou plancher d'étage en maison individuelle). Or, l'acoustique fait partie intégrante du confort de vie dans une habitation.

Aussi, **ne négligez pas les nuisances sonores possibles entre les pièces de vie et l'espace nuit** (ex : sons de télévision perçus dans une chambre depuis le séjour) ou encore les bruits d'équipement (évacuations de salle de bains, toilettes à proximité d'une cloison de chambre ou d'un salon, etc.). **Choisissez des équipements silencieux** (chauffage, ventilation) et éloignez-les de préférence des pièces principales. **Fixez vos priorités par zones** (pièces conviviales/pièces calmes ou totalement silencieuses) et adaptez **l'isolation acoustique de vos cloisons** en conséquence.

Aborder ces points avec votre architecte ou votre constructeur dès le début de votre projet, en insistant sur vos niveaux d'exigence car **l'isolation acoustique est bien plus facile à réaliser dès la conception** de l'habitat qu'en solution corrective après coup !



Réalisez votre diagnostic phonique

Avec notre outil en ligne, trouvez la solution à vos nuisances sonores au sein de votre logement

[Accédez à notre auto-diagnostic](#) →

De l'isolation acoustique à l'isolation thermique

Bien que les principes de l'acoustique dans l'habitat soient réputés complexes (acoustique architecturale, correction acoustique, etc.), il existe des solutions d'isolation qui permettent d'**effectuer simultanément l'isolation acoustique et l'isolation thermique** de votre logement. Mettre par exemple en œuvre sur vos murs périphériques un système d'**isolation sous ossature** à base d'isolants thermo-acoustiques (**laines minérales** , **polystyrènes** élastifiés, etc.), vous permet de réaliser en une seule opération la protection thermique et phonique de votre habitat par rapport aux bruits venant de l'extérieur. Les **fenêtres à double vitrage thermique** sont un exemple complémentaire d'isolation thermique combinée avec une isolation phonique.

Attention : tout comme le pont thermique est préjudiciable aux performances thermiques de l'isolation d'une paroi, la moindre faille dans l'isolation acoustique peut anéantir tous les efforts consentis sur la paroi : **le bruit profite du moindre point faible pour se propager** ! N'oubliez pas que par où l'air passe, le bruit passe aussi : **soignez l'étanchéité à l'air** des portes et fenêtres, sans oublier les coffres de volets roulants et comme la ventilation est indispensable à garantir un air intérieur sain, adaptez vos systèmes de ventilation de façon conséquente (entrées d'air, bouches de ventilation acoustiques).

En savoir plus :

[Surveiller la mise en œuvre de votre isolation acoustique](#)

[Sur l'isolation acoustique des cloisons intérieures](#)

[Réussir l'étanchéité à l'air](#)